

**COMMUNE DE VILLEMATIER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**REUNION DU 16 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le seize juin à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 12

Date de convocation : 11 juin 2015

Date d'affichage : 11 juin 2015

**ORDRE DU JOUR :**

- Modification des statuts du SIGEP
- Modification du périmètre de compétence du Syndicat intercommunal de Transport des personnes âgées
- Aliénation d'une partie (30m2 environ) de dépendance de la voie, sans lien avec la circulation, dénommée " hameau de Raygades" (pièce jointe)
- Demande de subvention nouvelle association
- AFFAIRES DIVERSES

**PRESENTS** : MM JILIBERT, BARRAU, CAMASSES, DESCOFFRES, ESCULIE, GUYET, VIALLARD,

Mmes ADELL, ESCAFFIT, RENOUX, VALENTIN

**ABSENTS EXCUSES** :

Mme ESPARSEL donne pouvoir à M CAMASSES

Mme CASTANEDA, Mme SAUNIER

Mme ESCAFFIT est élue secrétaire de séance.

Séance 2015/ N° 5⇒DEL16062015-5-1

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SIGEP**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des modifications apportées aux statuts du SIGEP « Le Soulèdre ». (Article 2 – les compétences à caractères optionnel) et retrait Commune de Villematier

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de ne pas accepter les modifications de l'article 2 des statuts du SIGEP « Le Soulèdre » : Suppression de la compétence « Petite Enfance » au 01/06/2015, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 13/01/2015 refusant le transfert de la compétence petite enfance à la communauté de communes Val'Aigo.

NOMBRE DE VOTANTS : 12

POUR : 0

CONTRE : 9

ABSTENTION : 3

Séance 2015/ N° 5⇒DEL16062015-5-2

**OBJET : MODIFICATION DU PERIMETRE DE COMPETENCE DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DES PERSONNES AGEES**

Monsieur le Maire fait lecture de la demande d'adhésion sollicitée par la commune suivante :

**II - Arrondissement de Saint Gaudens :**

BORDES-DE-RIVIERE

Et de la demande de retrait de la commune de :

**I - Arrondissement de Toulouse :**

SAINT-ROME

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour inclure la commune Bordes-de-Rivière au sein du syndicat et du retrait de la commune de Saint-Rome.

NOMBRE DE VOTANTS : 12    POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

**Séance 2015/ N° 5 ⇒ DEL16062015-5-3**

**OBJET : ALIENATION D'UNE PARTIE DE DEPENDANCE DE LA VOIE HAMEAU DE RAYGADES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles ZN 0154 et ZN0155 souhaite acquérir une partie de voie communale d'environ 30m<sup>2</sup> jouxtant sa parcelle (plan joint).

Ce détachement concerne une partie de dépendance de la voie dénommée "Hameau de Raygades", actuellement enherbée, ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par cette voie.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de :

⇒ Se prononcer favorablement pour la cession de cette partie de voie (environ 30m<sup>2</sup> enherbée) qui ne serait plus affectée au domaine public communal.

NOMBRE DE VOTANTS : 12    POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0



**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION NOUVELLE ASSOCIATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l'association "4L TROPHY'ZETTE".

Elle sollicite une subvention afin de participer à un rallye-raid humanitaire et sportif, le 4L Trophy. Le but de cette aventure étant d'arriver jusqu'à la ligne d'arrivée à Marrakech après avoir parcouru près de 6000 kilomètres pendant 10 jours afin d'apporter des fournitures scolaires pour aider les enfants et les familles les plus démunis au Maroc.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 250 euros à l'association "4L TROPHY'ZETTE".

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, décide, à l'unanimité des membres présents l'attribution d'une subvention de 250 euros à l'association "4L TROPHY'ZETTE".

NOMBRE DE VOTANTS : 12      POUR : 12      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**Le Maire,  
Jean-Michel JILIBERT.**